

Les ophtalmologistes plébiscitent le travail aidé



Le 5 février dernier, le Dr Thierry Bour, Président du Syndicat National des Ophtalmologistes Français, a présenté les résultats de l'étude annuelle sur le travail aidé dans les cabinets ophtalmologiques. La filière visuelle est en effet pionnière dans ce domaine qui peut encore se développer.

Le travail en équipe a continué à se développer en 2020 : 71 % des ophtalmologistes exercent en travail aidé (86 % pour les moins de 50 ans), + 8 % vs 2019. Cette organisation a un impact significatif sur les délais moyens d'obtention d'un rendez-vous qui ont diminué d'un tiers depuis 2017.

Le travail aidé est plus fréquent dans les cabinets de groupe et davantage pratiqué par les ophtalmologistes en secteur 2, mais l'écart semble se réduire avec le secteur 1 (77% vs 60 % en 2020, contre 70% vs 49 % en 2019). Les profils des aides des ophtalmologistes sont de plus en plus variés : orthoptistes salariés ou libéraux installés dans le cabinet (48%), IDE (23,5%) et surtout assistants médicaux (11 %), avec lesquels la collaboration est en forte hausse depuis la création d'un statut légal dans le cadre de « Ma Santé 2022 » et la mise en place d'aides conventionnelles en 2019 (Avenant 7 de la Convention Médicale). La collaboration avec les opticiens est également en hausse (13%).

Le Dr Bour estime toutefois que le travail aidé pourrait se développer davantage pour aboutir au respect de l'objectif « Zéro délai en 2022 » sur lequel le SNOF et les pouvoirs publics s'étaient accordés en 2017.

Visualisez la vidéo de l'enquête